

Quarante propositions pour mettre le pays de Lorient en transition

Collectif pays de Lorient en transition

Octobre 2019

Résumé

En septembre 2018, des citoyen·ne·s du pays de Lorient se sont constitué·e·s en collectif dans le but de parvenir à faire leur part face aux défis climatiques et civilisationnels qui s'annoncent. Il·elle·s se sont employé·e·s, depuis, à y réfléchir de façon collective, collaborative.

Ce document est le produit de ce travail.

Sommaire

Préambule	4
1 Résilience	7
Proposition 1 : Créer des Maisons des transitions	7
Proposition 2 : Créer des territoires symboliques de la transition	9
2 Biodiversité	11
Proposition 3 : Préservation et amplification de l'habitat des espèces	11
Proposition 4 : Diminuer les menaces pesant sur la faune et la flore	13
3 Énergie	14
Proposition 5 : Lancer un « grand plan d'isolation thermique du bâti! »	14
Proposition 6 : Développer une stratégie d'autoproduction	14
Proposition 7 : Couvrir les besoins en électricité renouvelable	15
4 Urbanisme	16
Proposition 8 : Tendre vers le « zéro bitume »	16
Proposition 9 : Tendre vers le « zéro béton » et biosourcer	16
Proposition 10 : « Permis de construire pour un avenir à +2°C max. »	17
Proposition 11 : Expérimenter des logements	17
Proposition 12 : Développer une expertise et des filières locales	18
Proposition 13 : Repenser le quartier et le lotissement	18
Proposition 14 : Anticiper le changement climatique	19
5 Eau	20
Proposition 15 : Gérer l'eau de tout le territoire	20
Proposition 16 : Facturation sociale et incitative aux économies	20
Proposition 17 : Politique de préservation de la ressource	20
Proposition 18 : Développer une filière « toilettes sèches »	21
6 Alimentation	22
Proposition 19 : Accentuer l'autonomie alimentaire	22
Proposition 20 : Créer une formation à l'agriculture biologique	23
Proposition 21 : Penser la transition <i>avec</i> les acteurs du monde agricole	23
Proposition 22 : Favoriser le bien-être animal	23
7 Mobilités	25
Proposition 23 : Créer « 1 km de piste cyclable pour 1 000 habitants »	25
Proposition 24 : Organiser la complémentarité des transports	26
Proposition 25 : Améliorer l'attractivité des transports en commun	26
Proposition 26 : Réduire l'utilisation des véhicules individuels carbonés	26

8	Gouvernance	28
	Proposition 27 : Appliquer recommandations <i>anticor</i> à l'agglomération	28
	Proposition 28 : <i>Conseil des générations futures</i>	29
	Proposition 29 : Élargir le champ d'action vers les Solidarités	29
	Proposition 30 : Faire preuve d'exemplarité (recrutement, GRH)	30
9	Finances	32
	Proposition 31 : Choisir des partenaires financiers éthiques	32
	Proposition 32 : Créer un fonds d'investissement de proximité	32
	Proposition 33 : Soutenir la monnaie locale complémentaire	32
10	Éducation	33
	Proposition 34 : Accompagner les écoles vers le développement durable	33
	Proposition 35 : Utiliser de manière plus responsable les consommables	34
	Proposition 36 : Permettre la gratuité des transports pour les élèves . .	34
	Proposition 37 : Gérer les écoles de manière transparente et solidaire .	35
11	Déchets	36
	Proposition 38 : Soutenir et favoriser les <i>repair cafés</i>	36
	Proposition 39 : Développer la consigne et le réemploi	37
	Proposition 40 : Commerce et artisanat vers le « zéro déchet »	37
12	Santé	38
	Proposition 41 : Favoriser des centres de santé à taille humaine	38
	Proposition 42 : Lieux de vie inter-générationnels socialement mixtes .	39

Préambule

Qui sommes-nous ?

Le collectif pays de Lorient en transition est né en août 2018.

Il regroupe des citoyen·ne·s de l'agglomération lorientaise qui se sont réuni·e·s régulièrement et jusqu'à plusieurs fois par semaine en fin de période. Certain·e·s sont venu·e·s ponctuellement, d'autres systématiquement, d'autres encore ont participé de chez eux·elles sur une plateforme collaborative.

S'y sont rencontrées des personnes impliquées dans des partis, dans des associations, dans des syndicats, dans d'autres collectifs, certain·e·s étaient sur des listes municipales déclarées, parfois élu·e·s (voire maire·esse), d'autres enfin s'impliquaient dans la vie de leur cité ou de leur agglomération pour la première fois.

Le collectif n'a imposé qu'une seule règle : que chacun·e vienne en son nom propre.

Ce qui nous lie, outre l'envie de nous impliquer, est le sentiment d'urgence : nous pensons que nous sommes à la croisée des chemins.

Déjà est à l'œuvre ce que les scientifiques appellent la sixième extinction (des disparitions massives animales et végétales – plus de 200 espèces par jour!). Contenir le réchauffement climatique en-dessous des +2°C est une gageure. D'aucuns, y compris parmi nous, ont le sentiment que nous n'y arriverons pas et annoncent la fin de la civilisation telle que nous l'avons connue jusqu'ici, en occident : le grand effondrement, le collapse, sera peut-être pour demain.

Nous estimons qu'éviter le pire, celui annoncé par les scientifiques, est encore possible et nous vous proposons un projet sans demi-mesure en ce sens. Aucun territoire n'est à l'écart des enjeux écologiques, climatiques, sociaux majeurs de notre époque. L'urgence de la situation exige de tous, et à toutes les échelles, des actions en responsabilité et en conscience. Nous pensons que chaque décision doit être évaluée au regard de son impact sur le climat, l'environnement et les générations futures.

Pour ce faire, nous souhaitons que soit déclaré **l'état d'urgence climatique** sur le territoire du Pays de Lorient .

Quel est le but de ces propositions ?

Notre ambition première est d'inciter à faire entrer le pays de Lorient, l'agglomération de Lorient et l'ensemble de ses municipalités en transition pour en faire un territoire tendant à l'autonomie (nourricière, énergétique, etc.), à la

sobriété (en consommation et émissions polluantes). Ainsi ils seront le plus à même, au mieux, de répondre aux défis de notre époque et, au pire, d'encaisser le choc et se relever.

Nous estimons que le territoire pertinent pour cette action est *au moins* celui de l'agglomération car c'est elle qui, aujourd'hui, structure le territoire, plus encore que la commune : transport, emploi, urbanisme, logement, par exemple, en relèvent. Aussi nous soumettons, à l'ensemble des candidats aux municipales des villes de l'agglomération de Lorient, cet ensemble d'idées produites par ces citoyen·ne·s soucieux·euses de faire du pays de Lorient un territoire exemplaire.

Ces propositions, une quarantaine, ne prétendent pas résoudre tous les problèmes, ni répondre à toutes les questions, ni même aborder tous les sujets, loin de là. Elles sont, de plus, toutes très certainement perfectibles. Mais elles cherchent avant tout à inviter nos futur·e·s élu·e·s, de toutes tendances, sensibles aux questions environnementales et à l'urgence d'agir, à former des majorités de projet à l'agglomération, ici et maintenant et pour nos générations futures.

Nous demandons ainsi à chaque équipe candidate à l'élection de réfléchir à chacune de ces propositions, de développer celles qui leur conviennent, et de s'engager à les défendre ultérieurement. Chaque équipe peut n'en prendre qu'une, ou cinq, ou bien évidemment les prendre toutes. L'objectif est de les mettre à l'ordre du jour du *conseil d'agglomération*, d'en voter un maximum et de les mettre en œuvre.

Mais les propositions qui suivent ne sont pas qu'une liste dans laquelle piocher. Elles possèdent, ensemble, une cohérence. Elles forment un projet, un programme, dont l'ambition est aussi porteuse d'enthousiasme et d'envie. S'il faut changer nos façons de consommer, de produire, de nous déplacer cela ne signifie pas pour autant vivre moins bien. Bien au contraire, il s'agit souvent de vivre mieux.

Ce programme d'actions dessine aussi l'opportunité de repenser globalement la façon dont on habite un territoire, dont on le gère, dont on en priorise les enjeux et dont on le dynamise.

Et après ?

La tâche est rude. Il nous faut tout faire en même temps et nous pensons, pour la plupart, que sommes les derniers à pouvoir éviter une aggravation irréversible de la situation.

Mais nous sommes optimistes : nous croyons encore à la possibilité, ensemble, d'éviter ces jours sombres.

Nous espérons qu'en nous engageant collectivement, résolument et courageusement sur un chemin ambitieux vers la sobriété, vers des déplacements doux, vers des énergies renouvelables, vers des financements éthiques, vers la re-végétalisation et la re-perméabilisation des sols, vers une économie locale, une agriculture paysanne, biologique, vers une auto-alimentation croissante et accompagnée, vers une amélioration du bâti en faisant tout cela et en le faisant en même temps, et sans laisser personne sur le bord de la route, c'est-à-dire en faisant rimer écologie, social et solidarité, en utilisant par exemple les économies faites sur l'énergie pour réduire les inégalités, nous engagerons la transition nécessaire.

Les effets positifs de cet engagement collectif vers la transition sont nombreux : liens sociaux accentués, alimentation et santé renforcées, marges budgétaires collectives et individuelles retrouvées (énergétiques, alimentaires), économie locale relancée, etc.

Mieux :

Nous voulons être une zone d'expérimentation pour des logements plus respectueux, pour un urbanisme repensé, basé sur des villages urbains.

Nous voulons créer des filières locales, où l'on viendrait se former et trouver une expertise en matière d'isolation écologique, de constructions biosourcées.

Nous voulons faire de l'agglomération de Lorient un exemple qui serait cité aux côtés de villes comme Grande Synthe, Dunkerque, Grenoble, en France, ou Fribourg-en-Brigau, en Allemagne, pour ne citer qu'elles, quand d'autres auront besoin de trouver de l'inspiration ou du courage.

1 Résilience

L'inaction sur les questions de climat et de biodiversité, couplée à une société interconnectée et dépendante de ces réseaux d'approvisionnement et d'échanges, pose des questions sur la capacité de résilience¹ de nos territoires dès à présent.

A contrario, les politiques publiques qui renforcent la résilience d'un territoire sont aussi très souvent des politiques efficaces en terme de diminution des émissions de gaz à effet de serre ou de lutte contre la perte de biodiversité, elles sont donc d'autant plus nécessaires à mettre en œuvre.

Il est possible de créer ou de renforcer les capacités d'adaptation aux changements à venir au travers de dispositifs d'entraide, de *faire-ensemble*, de ressources en énergie, eau et nourriture locale. Il est proposé de faire revenir les *basses technologies* dans les quartiers et communes en réalisant des états des lieux et en réhabilitant des ressources patrimoniales liées à la résilience telles que les fours à pain, les fontaines, les moulins, les lavoirs, etc.

Il faut aussi mettre en œuvre des politiques d'aide à la rénovation des logements pour éviter les pertes d'énergies, d'argent et les adapter autant que faire se peut aux épisodes climatiques extrêmes (canicules, tempêtes, etc.). Et il est primordial, pour cela, de s'appuyer sur des ressources locales. Il en va de même pour l'énergie, l'eau, la nourriture, dans le but de renforcer l'autonomie des quartiers, des communes et du territoire.

Toutes ces propositions, et d'autres encore, sont détaillées dans le présent document, dans diverses thématiques. Mais, outre ces entreprises de grande envergure, il nous faut des lieux concrets où mettre en œuvre et apprendre à faire les changements nécessaires d'habitudes pour entrer en transition. Ces lieux pourraient être ce que nous avons appelé les *Maisons des transitions*.

Proposition 1 : Créer des Maisons des transitions

Ce seront des maisons cogérées par les collectivités et les associations liées à la transition ou qui se destinent déjà à certains des buts détaillés ci-dessous si elles désirent investir ces lieux.

Elles seront des *lieux d'apprentissage* et de rencontres pour construire des réseaux d'échanges et d'entraide capables d'agir collectivement. Sources d'économie et de sobriété énergétique, on y apprendra à réaliser :

1. « La résilience est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères » (M. Manciaux et coll., 2001, p17)

- des *basses technologies* (solaire thermique en auto-construction, fabrication de vélos cargo, poêle bouilleur, produit de nettoyage naturels, savons, etc.),
- des savoirs-faire (réparations de produits d'utilisation courante, cuisine et conserverie, jardinage, entretien *zéro déchets*, etc.).

Ce seront aussi des *lieux ressources* :

- prêts de matériels comme des vélos, éventuellement à assistance électrique (VAE), de l'outillage, divers ustensiles, etc.
- On pourrait y retrouver également une structure qui pratique l'autopartage (outil de partage de véhicules qui permet d'en louer à l'occasion afin de se passer de la possession).

Ces listes ne sont bien sûr pas exhaustives.

Enfin, s'y tiendront des permanences de l'Agence locale de l'énergie (ALOEN).

Ces Maisons auront aussi un rôle d'*éducation populaire* au-delà de leurs murs. Elles seront chargées, entre autre :

De développer la communication positive autour de la transition.

Par exemple en créant ou en investissant des évènements comme :

- La *fête des possibles* au sein de toutes les communes de l'agglomération
- La *semaine européenne du développement durable* (inciter à plus d'actions pendant cette semaine)
- Des *concours autour de la transition écologique* où, avec un jury d'habitant·e·s tiré·e·s au sort, d' élu·e·s et de technicien·ne·s de l'agglomération, l'on récompenserait les initiatives collectives chaque année.

D'éduquer et former les citoyen·ne·s grâce à des démarches conviviales.

Par exemple :

- En créant des ateliers de formation pour donner le goût et apprendre à chacun·e de faire son potager, et s'autoalimenter
- En aidant à développer les potagers urbains
- En aidant le développement des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) afin de leur donner de la visibilité et encourager le·la citoyen·ne à acheter local
- En communiquant sur un réseau solidaire et écologique pour piquer la curiosité de nos concitoyen·ne·s
- En faisant la promotion de comportements éco-responsables comme le ramassage des déchets, la lutte contre les décharges sauvages, l'entretien du milieu naturel ou urbanisé

De créer un réseau de citoyens en transition et de l'animer.

L'idée est, là encore, de susciter la curiosité puis l'adhésion de citoyen·ne·s

de façon ludique sur les transitions.

La transversalité des thèmes de la transition s'y prête bien. L'initiative pourrait être portée par les collectivités en partenariat avec les associations, les quartiers, les habitant-e-s. Plusieurs vagues de citoyen-ne-s pourraient ainsi s'approprier les sujets et en convertir d'autres

Il pourrait s'y rassembler les associations et les collectifs de la transition afin de faciliter le lien et d'échanger les idées et les pratiques.

On y communiquerait sur ce qui se fait ici et ailleurs, on organiserait des échanges avec, ou des voyages vers, d'autres territoires qui innovent comme cela est déjà organisé par le réseau *Cohérence*² par exemple..

De créer un répertoire des initiatives pour la transition.

Par exemple :

- Créer un répertoire numérique et un livret papier afin que chaque citoyen-ne puisse avoir accès à des informations claires et précises sur les initiatives (jardins partagés, *repair cafés*, AMAP, comptoir du ré-emploi, répar'acteurs, acteurs du réemploi, etc.) qui existent près de chez lui-elle ou au sein l'agglomération
- Faire en sorte que ces documents soient diffusés aux nouveaux habitants à leur arrivée sur le territoire

Ces Maisons pourront être construites en collaboration avec l'Université de Bretagne Sud et avec le concours d'opérateurs et artisans locaux et pourront être un lieu d'expérimentation et de mise en pratique de l'expertise et des filières locales en matière de réalisation de bâtiment, d'isolation, de rénovation et de recyclage que nous espérons voir se développer sur notre territoire.

Proposition 2 : Créer des territoires symboliques de la transition

Nos territoires peuvent devenir des symboles, des laboratoires, des espaces d'expérimentation et de transition. Il faudra alors auditer leur résilience pour ensuite agir à la renforcer et les soutenir dans cette voie.

Des exemples sont cités ci-dessous mais toute municipalité de l'agglomération de Lorient pourrait se porter candidate.

S'engager vers le label « biovallée » pour la vallée du Scorff.

L'agglomération réfléchira, en collaboration avec les municipalités concernées, à obtenir l'ambitieux label *biovallée*³ pour celle du Scorff, de

2. <https://www.reseau-coherence.org/>

3. C'est une marque déposée en 2002 pour regrouper des projets répondant à un certain nombre de critères sociaux et environnementaux. Voir aussi [France 3 Régions : Le label biovallée, qu'est-ce que c'est ?](#)

manière à agréger ces actions ainsi que d'autres à venir et les rendre cohérentes sur les questions agricoles et de préservation de l'eau.

Faire de l'île de Groix un laboratoire d'expérimentations.

De part son insularité, et si ses habitants adhèrent au projet, l'île de Groix pourrait être un lieu où l'agglomération appuiera ou impulsera les projets, les expérimentations, les initiatives locales visant à renforcer la résilience jusqu'à, qui sait, en faire un symbole du travail accompli en ce sens sur l'agglomération.

Ce travail nécessitera probablement plusieurs mandatures pour être mené à bien, mais cet objectif ambitieux contribuera à la revalorisation des territoires.

2 Biodiversité

On assiste actuellement à ce que les scientifiques appellent *la sixième extinction de masse des animaux*, un anéantissement biologique, une défaunation catastrophique à un rythme sans équivalent depuis l'extinction des dinosaures il y a 66 millions d'années.

Ainsi 30 % des espèces communes de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens terrestres sont en déclin, plus de 50 % des animaux ont disparu depuis quarante ans, 42 % des espèces d'invertébrés terrestres (papillons, vers de terre, etc.), 25 % de celles d'invertébrés marins (comme les bivalves ou les éponges), 41 % des espèces d'insectes sont menacées d'extinction. Et à chaque nouvelle étude ces proportions augmentent.

La flore est elle aussi menacée. On estime, par exemple, qu'en France 742 espèces de plantes en voie de disparition.

Globalement, en France, ce sont 180 000 espèces animales et végétales qui sont menacées⁴.

Les dégâts sont pour la plupart irréversibles. Il convient de tout faire, au moins localement, pour arrêter le processus.

Les causes sont multiples : dégradation de l'habitat sous l'effet de l'agriculture, de l'urbanisation, surexploitation des espèces (pêche, chasse), pollution, espèces invasives, maladies, disparition des zones humides, changement climatique et, à l'origine de tout, la surpopulation humaine et la surconsommation (en particulier par les plus aisés).

Plusieurs mesures proposées plus bas, notamment concernant la façon de produire notre alimentation localement, de penser l'urbanisation, de re-orienter nos mobilités et notre production d'énergie selon des modalités moins impactantes pour le climat, permettent, par la même, de favoriser la biodiversité. Il conviendra toutefois, et avant tout, de protéger l'existant et d'accroître la présence de la nature dans notre environnement.

Voici quelques propositions en ce sens.

Proposition 3 : Préservation et amplification de l'habitat des espèces

Aujourd'hui toutes les espèces non domestiques, hormis les espèces invasives, sont menacées. Il nous faut en priorité protéger leur habitat, voire d'augmenter sa superficie, et ce par tous les moyens.

4. [Comment se porte la nature en France en 2018 ?](#)

Répertorier et protéger les talus et haies bocagères de l'agglomération.

Ces lieux sont les habitats naturels de nombreuses espèces aussi il convient de les protéger. Certaines communes rurales de l'agglomération ont déjà répertorié les talus et haies de leur territoire et les protègent par des arrêtés municipaux interdisant leur disparition. Il conviendra d'étendre, voire d'amplifier, cette protection à l'ensemble des communes de l'agglomération. Cet inventaire et cette protection pourront se faire en collaboration avec des associations agissant déjà sur le terrain, comme Bretagne Vivante.

Mener un grand plan de végétalisation du territoire. Ce plan de revégétalisation sera coordonné par les communes, avec le soutien de l'agglomération, selon une politique concertée avec les acteurs compétents visant à apporter une valeur ajoutée écologique.

Il sera appuyé par d'autres mesures détaillées plus bas, comme par exemple :

- la perméabilisation des espaces bétonnés et bitumés qui auront été identifiés comme pouvant être revégétalisés ;
- les plans d'urbanisation futurs qui devront intégrer des espaces conséquents laissés à la nature ;
- le développement de la ville nourricière et des permis de végétaliser en zone urbaine ;
- la végétalisation des espaces scolaires.

Développer les trames vertes et bleues du territoire.

Les trames verte et bleue sont des réseaux formés de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elles sont des réservoirs de biodiversité qui, outre qu'elles permettent dans certaines circonstances d'atténuer les aléas climatiques dont l'intensité va s'amplifier, sont indispensables pour la vie des espèces. Il conviendra de les préserver sur le territoire de l'agglomération, voire de les accentuer dans tout projet futur.

Réintroduction de biodiversité. Il nous faudra mettre en place une gestion différenciée des espaces verts (comme à Tours) afin de réintroduire une biodiversité locale en ville et dans les zones rurales.

Favoriser l'installation d'espèces. Par exemple, une politique de mise en place de nichoirs pour oiseaux ou de caches pour les chauve-souris, en collaboration éventuellement avec les écoles du territoire, pourra favoriser le retour ou la survie d'espèces.

Proposition 4 : Diminuer les menaces pesant sur la faune et la flore

Études sur la pollution de l'air. L'agglomération devra mener des études sur la pollution de l'air et dresser un état des lieux des pollutions pouvant impacter les hommes comme les animaux, en particulier autour des grandes industries du territoire (port, usine, exploitations agricoles, etc.)

Limitation voire interdiction des pesticides. 5 000 communes en France, dont certaines de l'agglomération, sont déjà engagées dans des démarches de réduction ou de suppression des pesticides chimiques dans la gestion de leurs espaces publics. L'agglomération incitera toutes les communes à rejoindre ce mouvement et, en particulier, de lever les dérogations concernant les terrains de sport et les cimetières; des méthodes alternatives devront être trouvées au deltaméthrine pour les nids de frelon asiatique.

Proposer un service gratuit de stérilisation des chats. L'introduction de prédateurs aux quatre coins du monde a causé de grands dégâts écologiques. Le chat en particulier, serait responsable de l'extinction, de part le monde, d'une soixantaine d'espèces de mammifères, d'oiseaux et de reptiles. Pour éviter sa prolifération, l'agglomération proposera, en collaboration avec les sociétés protectrices des animaux du territoire, un service gratuit de stérilisation.

Réflexion sur la surpêche. Une réflexion devra être menée avec les acteurs du monde de la pêche, en collaboration avec la région, pour orienter les pratiques vers une préservation de la ressource et de la biodiversité marine.

3 Énergie

Proposition 5 : Lancer un « grand plan d'isolation thermique du bâti! »

L'isolation thermique des bâtiments aura pour objectif d'être à 50KWh/m²/an de besoin thermique de chauffage post rénovation.

Mesure autant sociale qu'écologique, la priorité sera donnée au logement social et aux propriétaires en précarité énergétique⁵.

Nous pourrions nous insérer dans les dispositifs existants au niveau national, mais l'ambition doit être que tout habitat vendu puisse être rénové par le nouveau propriétaire, avec au besoin un prêt qui engendrera très vite, pour le nouvel acquéreur, des économies. Pour financer ce prêt, il nous faudra étudier la mise en place d'un fonds local thermique permettant le tiers investissement couplé à du conseil capable de permettre d'aller chercher les fonds non consommés au niveau national ou européen.

L'ensemble des isolations faites sur le parc des collectivités et du logement social devront, avant la fin du mandat, être biosourcées⁶, en privilégiant la production agricole locale et la mise en place d'une filière locale de transformation.

Proposition 6 : Développer une stratégie d'autoproduction à l'échelle de l'ensemble du territoire

Les courbes commencent à se croiser entre le prix d'achat de l'électricité aux fournisseurs habituels (EDF / Engie / Enercoop, etc.) et le prix de production d'un panneau photovoltaïque positionné correctement. Couplé à des batteries, il est possible pour un foyer d'être auto-producteur de 30% à 90% de ses besoins électriques (surtout s'ils sont réduits). Cela permet au foyer d'être plus autonome et surtout d'être assuré du coût de son énergie électrique pour les 20 – 25 ans à venir puisqu'il sera dépendant du prix de l'électricité pour une faible partie de ses consommations.

Une association ou régie d'agglomération achetant des volumes importants de panneaux photovoltaïques pourra en faire baisser les prix et pourra les vendre à prix coûtant. Elle pourra organiser des sessions de formation pour installer ces panneaux soi-même, ou aider à la formation d'artisans locaux, mettre en place des offres de financements, permettant aux personnes de s'endetter à

5. 10% de la population au niveau national consacre plus de 10% de son budget au besoin énergétique

6. La matière biosourcée est une « matière issue de la biomasse végétale ou animale pouvant être utilisée comme matière première dans des produits de construction ». Source : Wikipédia

des taux faibles et rembourser l'équivalent de leur économie fait sur l'achat de l'électricité.

L'agglomération pourra, en s'appuyant sur des structures déjà existantes, développer sur l'ensemble du territoire le modèle d'autoconsommation des bâtiments publics par du panneau photovoltaïque financé par les citoyens.

L'agglomération devra aussi faire valoir son potentiel énergétique renouvelable afin de l'exploiter au mieux. Pour cela une négociation doit être entreprise avec les services de l'armée qui en contraignent parfois le développement.

Enfin, une étude de faisabilité sur le stockage d'énergie hydraulique et gravitaire, en conjonction avec une éventuelle récolte généralisée des eaux pluviales devra être menée.

Parallèlement l'agglomération pourra initier une campagne faisant la promotion de la frugalité en matière de dépense énergétique concernant l'utilisation des lumières, du chauffage, de la climatisation, du transport, etc.

Proposition 7 : Couvrir les besoins de l'agglomération et des collectivités en électricité renouvelable

Après avoir travaillé sur la consommation énergétique et l'avoir réduite, tout en travaillant à auto-produire une partie du besoin résiduel, l'agglomération et les collectivités s'attacheront, concernant leurs propres besoins, à acheter le reste de l'électricité à un fournisseur proposant des *garanties d'origine* provenant des énergies renouvelables produites en France.

4 Urbanisme

Les choix d'urbanisme constituent des engagements de long terme, complexes à trancher au regard des enjeux comme des incertitudes qui nous entourent. Se loger, habiter dans des logements peu consommateurs d'énergie, proches des lieux de travail, et lutter contre la ségrégation urbaine sont pourtant des objectifs qui font consensus.

Proposition 8 : Tendre vers le « zéro bitume »

Si des investissements peuvent s'envisager pour les transports en commun, collectifs ou décarbonés, il nous faut réduire, voire stopper, les dépenses pour les véhicules carbonés individuels. C'est ainsi qu'il faut comprendre le « zéro bitume » prôné ici.

Par ailleurs, la fertilité des sols est un enjeu majeur de la résilience du territoire. Il sera fait un état des lieux des surfaces imperméabilisées (bitumées, bétonnées, etc.) en identifiant celles qui sont en mesure d'être revégétalisées et rendues à la nature, à l'agriculture, aux services ou au logement.

Proposition 9 : Tendre vers le « zéro béton », *biosourcer* les constructions

L'agglomération limitera au maximum la construction d'équipements, afin de limiter la production d'*énergie grise*⁷. Ainsi, l'utilisation et la transformation en bâtiment sobre du bâti existant seront privilégiées pour tous les nouveaux projets.

Si des constructions neuves s'avéraient indispensables, elles utiliseront principalement des éco-matériaux (bois, chanvre, paille, terre, etc.) de préférence conçus et produits à proximité, jusqu'à ce qu'à terme, sur le territoire, tous les nouveaux bâtiments construits soient biosourcés⁸.

7. L'énergie grise, ou énergie intrinsèque, est la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation. Source : [Wikipédia : Énergie grise](#)

8. Un bâtiment biosourcé est un bâtiment neuf dont la construction intègre trois contraintes :

- « un taux minimal d'incorporation au bâtiment de produits de construction biosourcés et mobiliers fixes dotés de caractéristiques minimales » ;
- « des exigences de mixité relatives à la fonction des produits de construction biosourcés ou à la famille de produits biosourcés mis en œuvre » ;
- des « modalités minimales de contrôle » effectué par un organisme agréé.

La commande publique comme les partenariats seront « éco-conditionnalisés ». Les concours publics seront orientés vers les entreprises, artisans, associations, collectifs, qui apporteront une plus-value pour l'impact climatique ou la solidarité sociale. L'agglomération apportera à toutes les communes un soutien juridique et technique pour faire évoluer ces appels d'offres.

Proposition 10 : N'accorder que des « permis de construire pour un avenir à +2°C maximum »

Les investissements de l'agglomération doivent avoir comme cible prioritaire la minimisation de l'impact sur le réchauffement climatique, quel que soit l'investissement envisagé. C'est à partir de cette contrainte que seront déclinés au mieux les objectifs de l'investissement : social, culturel, mobilité, etc.

Chaque projet d'investissement recevra des indicateurs sur son impact climatique. Un niveau minimum de ces indicateurs devra être atteint. Une première phase d'étude devra recueillir toutes les propositions des élu·e·s, des citoyen·ne·s et des parties prenantes pour réduire l'impact climatique.

L'ensemble des critères et des données des Plans locaux d'urbanisme (PLU) d'agglomération, et globalement de tous les documents d'urbanisme, permettant d'obtenir un permis de construire ou d'activité, seront évalués avec comme critère principal l'impact climatique de l'équipement (construction, autonomie énergétique, matériaux écologiques, consommation réduite de l'espace, gestion économe des fluides, recyclage, production de déchets). Un rapport spécifique sera produit pour chaque projet, avant vote de l'agglomération. Il sera intégré à l'étude d'impact environnemental.

De façon à limiter les déplacements et à favoriser le commerce de centre ville, il n'y aura aucune extension de zones d'activités commerciales sur l'ensemble du mandat. L'ensemble des projets de ce type seront stoppés. Pour les zones d'activité artisanale ou industrielle, le bâti existant et disponible sera privilégié selon leur impact sur l'emploi.

Proposition 11 : Expérimenter des logements plus respectueux de la nature dans des espaces naturels

Pour cela, il semble que des dispositifs de la loi ELAN (notamment STECAL) pourraient être de nature à ouvrir ces champs d'expérimentation, notamment

Source : [Wikipédia : Bâtiment biosourcé](#)

en autorisant les habitats légers et peu coûteux (habitats biodégradables, mobiles, etc.) dans des zones non constructibles autres que les zones humides ou les espaces remarquables.

Il est nécessaire aussi d'inciter à la rénovation plutôt que d'ouvrir à la construction de nouveaux habitats. Nous pensons particulièrement à l'habitat d'avant pétrole qui avait, intrinsèquement, des qualités d'efficacité énergétique.

Proposition 12 : Développer une expertise et des filières locales en matière de réalisation de bâtiments, d'isolation, de rénovation et de recyclage

L'usage de matériaux bio-sourcés dans les nouvelles constructions, dans l'isolation et dans la rénovation pourra se faire en lien avec l'Université Bretagne Sud (spécialisée dans le domaine du génie civil à base de chanvre, terre crue, terre paille, etc.). L'objectif est de ne plus construire de nouveaux bâtiments avec du béton et d'en faire un projet pour l'ensemble du territoire. Il est nécessaire de structurer les formations idoines, de créer des filières d'approvisionnement avec les agriculteurs du territoire ainsi qu'avec des industriels capables de préparer ces matériaux.

L'agglomération se rapprochera du monde agricole et industriel de façon à structurer des filières de production de matériaux, de formation des professionnels, de soutien et sécurisation des expérimentations. Les marchés proposés par l'agglomération permettront de faire démarrer ces filières économiques.

La réactivation d'anciens savoirs-faire favorisera ainsi la création de filières d'avenir!

La démolition d'anciens bâtiments ne sera plus la règle. Il faudra organiser les chantiers de déconstruction de façon à mettre en place les différentes filières de transformation et de recyclage des différents matériaux. Ces filières pourront être réemployées lors de la construction de nouveaux bâtiments.

Proposition 13 : Repenser le quartier en village urbain et le lotissement en lieu de vie

En milieu urbain : Penser les quartiers en villages urbains permet de réaliser réellement la ville durable avec une mixité sociale : courtes distances favorisant la marche à pied et le vélo pour aller vers les services, densité de population suffisante pour permettre la viabilité d'activités commerciales, mixité sociale (un logement sur quatre devant être une habitation à loyer modéré, plutôt qu'un quartier sur quatre, comme actuelle-

ment), générationnelle et spatiale des habitants et des activités économiques afin de limiter les déplacements et brasser les différentes catégories de population, mise en place d'espaces verts et de jardins potagers de proximité.

En zone semi-urbaine : En zone non urbaine ou semi-urbaine, par exemple dans les lotissements, on veillera à ne pas trop morceler l'espace laissé à la nature, quitte à rapprocher les maisons les unes des autres, ainsi qu'à créer dans chaque lotissement une zone partagée dédiée à des jardins collectifs permettant de favoriser l'autonomie alimentaire et le lien social.

Dans tous les cas, l'érection de nouveaux quartiers ou lotissements devra, au même titre qu'elle prévoit des réseaux d'eau et d'électricité, intégrer à sa réflexion le réseau des transports en commun ou des voies vertes.

Proposition 14 : Anticiper le changement climatique et ses conséquences sur le littoral

Par exemple :

- Protéger, restaurer, valoriser le trait de côte et les zones humides, y compris dans la rade de Lorient
 - Étudier et informer les citoyens sur les effets de la montée du niveau de la mer, notamment sur les zones urbanisées.
 - Ne pas lutter à fonds perdus contre la montée des eaux et prévoir des zones laissées à la mer en accompagnant les résidents qui seraient impactés. Leur possible repli sera intégré dans le plan de développement des espaces rétro-littoraux.
-

5 Eau

L'eau est un bien commun primordial. L'agglomération s'attachera à la gérer comme une ressource précieuse, à en améliorer sa qualité, à éviter sa surconsommation et à en assurer l'accès à tous. Pour cela elle veillera à :

Proposition 15 : Gérer l'eau de tout le territoire

L'agglomération doit assurer la gestion publique directe (régie) de l'intégralité de la filière *eau* du territoire depuis le captage jusqu'à l'assainissement en passant par la potabilisation et la distribution. C'est une garantie de qualité et production au juste prix comme en témoignent toutes les municipalités qui ont municipalisé leur service de fourniture de l'eau. L'agglomération a déjà commencé ce travail pour une partie des communes du territoire. Elle devra le finaliser pour les communes encore exclues qui le souhaiteraient.

Proposition 16 : Mettre en place une facturation sociale incitant aux économies

Facturation sociale : Le tarif de l'abonnement sera fixé en fonction du quotient familial des familles abonnées et les premiers mètres cubes seront gratuits (volumes à déterminer en fonction de l'effectif de la famille).

Facturation incitative : Au-delà des premiers mètres cubes gratuits, les suivants auront des tarifs fortement croissants en fonction des volumes consommés.

Proposition 17 : Mettre en œuvre une politique de préservation et d'amélioration de la ressource

Par exemple :

- Élargir les zones de captage
- Créer des zones protégées autour des sources, des lavoirs et des fontaines (résilience des territoires)
- Accompagner humainement et financièrement les agriculteurs en reconversion autour des zones ainsi élargies
- Étudier la mise en œuvre d'un grand plan de récupération des eaux de pluie

Proposition 18 : Développer une filière « toilettes sèches »

L'objectif, à court terme, est la popularisation des toilettes sèches et, à long terme, la mise en place d'une filière intégrale sur l'agglomération.

Dans un premier temps, l'installation de toilettes sèches publiques permettra au public de se familiariser avec leur usage. Ce type d'initiative existe déjà dans un certain nombre de lieux touristiques où des toilettes sèches à litière ou « modernes » sont mises en place. L'agglomération devra se rapprocher de ces expériences. On peut également s'appuyer sur les compétences de l'association Terhao, basée à Locqueltas.

À moyen terme, l'agglomération proposera l'aide à l'installation de toilettes sèches individuelles (étude de faisabilité selon le type d'habitation, du stockage ou de la ré-utilisation de la ressource que constituent les produits de ces toilettes, etc.).

À long terme un service, à destination des particuliers, de production, de livraison et de ramassage de sciure seront étudiés, c'est-à-dire la faisabilité d'une filière *toilettes sèches* dans son intégralité, de l'approvisionnement en sciure, pour les dispositifs à litières (d'autres techniques existent), jusqu'à la proposition de compost aux maraîchers, jardiniers et agriculteurs. La filière intégrera l'approvisionnement en sciure, le ramassage et le stockage des déchets, les analyses, le tout en respectant les normes sanitaires et le pouvoir d'absorption de l'environnement.

6 Alimentation

Proposition 19 : Accentuer l'autonomie alimentaire

En 2017, moins de 5% de ce qui était mangé dans l'aire urbaine de Lorient était produit sur ce même territoire. L'agglomération de Lorient se donnera pour ambition de relever cet indicateur d'autonomie alimentaire à 15% avant la fin du prochain mandat. C'est à la fois un facteur de résilience important dans le monde qui vient et un vecteur de développement économique local, créateur d'emplois. Pour ce faire, elle coordonnera et pilotera une politique permettant de :

Préserver les espaces agricoles. Il est impératif d'amplifier l'autonomie alimentaire du territoire et donc d'augmenter les espaces agricoles permettant de le faire. Il n'est donc pas envisageable de réduire la taille actuelle des espaces agricoles et tout projet allant en ce sens devra au minimum prévoir une compensation équivalente.

Acquérir du foncier agricole afin de créer des *fermes communales*.

Dès que cela s'avérera possible, de procéder à l'achat de foncier agricole pour le compte des municipalités, avec le soutien de l'agglomération, si les communes s'engagent à y créer ou à étendre des *fermes communales*. Ces fermes seront les lieux de production pour les cuisines et restaurations collectives, d'expérimentations, de formation pour l'ensemble des acteur·trice·s agricoles et des animateur·trice·s en rapport avec l'agriculture du territoire.

Au besoin, l'agglomération pourra aider les municipalités à recruter des maraîchers communaux pour développer ces lieux.

Développer la ville nourricière.

En animant les quartiers et en accompagnant leurs habitant·e·s autour de projets d'agriculture urbaine (jardins partagés, échanges de jardins, plantations de fruitiers en ville, permis de végétaliser). Pour accompagner les habitant·e·s sur le long terme, il y aura nécessité d'engager ou de former des animateur·trice·s en ce sens.

Favoriser l'agriculture paysanne durable et locale.

L'objectif d'atteindre avant la fin du mandat 80% d'aliments provenant d'agriculture paysanne durable et locale (située à moins de 200 km de l'agglomération, respectant chartes et labels idoines) pour leurs restaurations collectives permettra de favoriser une agriculture paysanne durable et locale. La mise en place d'une proposition alternative végétarienne quotidienne dans les collectivités (plutôt qu'hebdomadaire, comme imposé par la loi à partir de novembre 2019), permettra d'offrir des

débouchés à la création de filières agricoles. Ceci devra se réaliser en collaboration avec les producteurs locaux de façon à contenir l'évolution des tarifs.

Proposition 20 : Créer une formation à l'agriculture biologique

Certaines de nos propositions nécessitent des intervenant·e·s formé·e·s :

- Agriculteur·rices·s urbain·e·s
- Agroforesterie
- Permaculture
- Animateur·trice·s de quartiers à compétences agricoles.

Des formations agricoles notamment en agriculture biologique seront à renforcer en collaboration avec les structures spécialisées déjà existantes ; elles pourront se faire au sein des fermes communales.

Proposition 21 : Penser la transition énergétique et environnement *avec* les acteurs du monde agricole

Nous pensons que la politique ambitieuse dans laquelle nous voulons engager l'agglomération, celle visant à accroître l'autonomie alimentaire du territoire en s'appuyant sur des ressources les plus locales et écologiques possibles, tout en augmentant la surface dédiée à l'agriculture, cette politique, donc, est de nature à fournir des débouchés que nous espérons importants pour les acteurs du monde agricole qui voudraient nous accompagner dans cette voie. Pour y parvenir, il est primordial de travailler avec les premier·ère·s concerné·e·s.

L'agglomération pourra, en plus, les y accompagner activement et de façon concrète, matériellement, financièrement, humainement, selon des périmètres et des procédés qui seront à élaborer en commun et qui pourra passer par une contractualisation sur le long terme.

Proposition 22 : Favoriser le bien-être animal

Des solutions sont expérimentées de part le monde pour favoriser le bien-être animal dans les élevages. Des déclinaisons locales devront être encouragées. Quelques exemples sont cités ci-dessous.

Étudier la mise en place d'un abattoir mobile desservant l'agglomération.

Cette solution existe déjà en Suède où la société Hälsingestintan⁹ propose ce service aux éleveurs le désirant ; elle abat ainsi 5 000 vaches par an dans près de 35 fermes. Une telle expérimentation est permise en

9. [Voir l'article sur le site Reporterre](#)

France suite à plusieurs scandales dans les abattoirs industriels¹⁰. L'idée est d'épargner à l'animal un trajet douloureux en camion jusqu'à un abattoir souvent lointain et de rendre l'abattage transparent. Cette option est plutôt adaptée à une agriculture paysanne durable et locale que nous promouvons.

Nous proposons d'étudier la mise en place d'un tel abattoir¹¹, dont le surcoût est à évaluer mais qui pourrait être pris en charge, au moins en partie, par l'agglomération.

Promotion d'initiatives comme « L'œuf ne tue pas la poule » Il n'existe pas, sauf erreur de notre part, sur le territoire de l'agglomération de couvoir ou producteur d'œufs à éclore. Dans le même temps, cette production, comme celle des œufs à consommer, entraîne le plus souvent le broyage des poussins mâles et la mise à mort des poules pondeuses à l'âge de dix huit mois plutôt que de les laisser vivre six à dix ans, car après un an et demi elles commencent à être moins productives.

Dans le Limousin, l'équipe de Poulehouse¹² a développé une production d'œufs où les poules vivent en plein air jusqu'à leur mort naturelle, où les volailles ne sont pas époulinées¹³ et où les poussins mâles ne sont pas broyés. L'agglomération devra encourager l'installation d'une production de ce type sur son territoire, par une aide à l'installation et l'engagement que sa restauration collective se fournirait en priorité chez un·e tel·le producteur·trice.

10. [Voir l'article sur le site de Marianne](#)

11. La société Hälsingestintan ne propose que l'abattage des bovins; l'étude devra porter aussi sur les porcins, caprins, ovins, équins et volailles.

12. [Voir l'article sur le site Mr Mondialisation](#)

13. ablation d'une partie du bec

7 Mobilités

L'ensemble de la compétence *mobilité* sera gérée par l'agglomération. L'ambition est d'organiser, en partenariat avec les agglomérations voisines, des réseaux de mobilité cohérents depuis les routes, les transports en commun, jusqu'aux parkings souterrains ou aériens, en passant par un réseau de pistes cyclables.

Proposition 23 : Créer « 1 km de piste cyclable pour 1 000 habitants », soit 220 km sur l'agglomération

Il est nécessaire de développer les déplacements à faible impact carboné sur le territoire.

Nous visons un réseau cyclable¹⁴ pensé comme un moyen de déplacement et non comme un loisir. Cela implique qu'il soit :

- sûr, c'est-à-dire constitué de pistes, et non de bandes cyclables ou de trottoirs partagés, tous accidentogènes,
- cohérent, c'est-à-dire sans discontinuité ; en particulier les cycles doivent être prioritaires à tous les carrefours qui sont dans le réseau cyclable ; ces carrefours doivent être aménagés en ce sens,
- ambitieux, c'est-à-dire qu'une taille critique doit être atteinte pour faire système ; notre objectif est de 220 km sur l'agglomération ; à terme tous les équipements publics, y compris les écoles, devront être intégrés dans ce réseau cyclable et il faudra relier les villes de l'agglomération entre elles.

Ce réseau sera associé à un système de prêt de vélo, initié par l'agglomération, éventuellement à assistance électrique, ou cargo, avec accompagnement dédié dans le but de permettre à la population d'en tester l'usage. L'organisation d'achats groupés, là aussi initiée par l'agglomération, permettra d'obtenir des prix réduits pour ceux qui voudraient passer à l'acte.

Il pourra être envisagé de créer des événements sur le territoire de l'agglomération pour inciter ses habitants à utiliser leurs vélos. Profitons par exemple de la semaine européenne des déplacements doux pour appeler chaque établissement scolaire à concourir à celui dont les usager·ère·s auront fait le plus de kilomètres en déplacements doux pour venir jusqu'à l'établissement.

14. Pour des raisons de facilité d'écriture, nous parlerons ici du vélo, mais le lecteur comprendra que nous parlons des déplacements doux à l'aide de véhicule à faible impact carboné dans leur ensemble (trottinettes, roller, skateboard, etc.).

Proposition 24 : Organiser la complémentarité des transports

L'interconnexion des moyens de transports est une des clés d'une politique des mobilités sur l'agglomération.

Des navettes doivent être proposées pour desservir les parkings relais.

Les vélos doivent pouvoir se mettre dans les bus qu'il faudra adapter à cet effet.

Les batobus doivent s'adapter à la présence grandissante des cyclistes.

Il est proposé de rendre possible l'emprunt des cycles en libre service avec une carte d'abonnement au transport en commun.

Proposition 25 : Améliorer l'attractivité des transports en commun

Étudier les besoins en transports collectifs de la population.

Nous devons partir des besoins effectifs de la population pour déterminer les moyens de renoncer à l'usage de la voiture. Une étude poussée devra être menée. Selon ses résultats, il faudra éventuellement retravailler le maillage géographique du réseau, y compris les lignes maritimes autour de la rade, la fréquence des bus, leur fiabilité, l'amplitude horaire, la tarification (jusqu'à éventuellement la gratuité).

De la même manière, nous devons travailler finement, et en collaboration, à couvrir le besoin en transport collectifs de toutes sortes, des principaux employeurs et des établissements scolaires du territoire.

Étudier la faisabilité d'un tram léger ou d'un réseau de tram-train.

Il sera nécessaire d'étudier la mise en place d'un tram léger (Ploemeur - Lorient - Lanester - Hennebont?) et tram-train à partir des voies ferrées existantes, y compris celles laissées à l'abandon.

Proposition 26 : Réduire l'utilisation des véhicules individuels à énergie carbonée

Plusieurs initiatives en ce sens sont proposées :

Autopartage : Créer un système d'autopartage permet de limiter le nombre de véhicules par foyer avec l'avantage de n'en payer que l'usage.

Covoiturage : Favoriser le covoiturage et l'autostop locaux avec la mise en place de parkings dédiés, voire de voies ou ponts réservés au covoiturage (i. e. interdits aux véhicules individuels s'il n'y a qu'une seule personne à bord) et le développement d'applications mobiles locales dédiées

Réduire la place de la voiture en ville : Tout en améliorant les possibilités de déplacement doux et les transports collectifs, il convient de réduire la place de la voiture en ville. Il est proposé de réduire le nombre de places de parking aérien (conversion vers des parking pour mobilité douce par exemple), de les rendre payants¹⁵, et de rendre les parkings souterrains gratuits ou moins chers que ceux aériens, de réduire les facilités de déplacement (sens uniques, voies réservées à d'autres transports que les transports individuels, etc.) et interdire, lorsque c'est possible, à la circulation des voitures les rues des villes aux abords des écoles, autour des horaires de début et de fin des cours.

Organiser des évènements symboliques : Par exemple un dimanche sans voiture chaque mois dans les municipalités dans un périmètre défini. Il est proposé d'y associer des transports en commun gratuits pour s'y rendre. Ceci pourrait promouvoir « la ville avec moins de voitures » auprès de la population.

15. À cette occasion, on étudiera la possibilité de mise en place d'une application permettant une recherche de place de stationnement permettant de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz carbonique; en effet 20 à 40 % des automobilistes qui tournent en ville sont à la recherche d'une place de parking. « Si un message leur est envoyé sur la place de parking la plus proche, on fait beaucoup d'économies de carburants et on réduit les émissions de CO₂ », explique Marius Sylvestersen [dans cet article](#).

8 Gouvernance

Proposition 27 : Appliquer les trente recommandations *anticor* pour les municipalités à l'échelon de l'agglomération

L'association *anticor*¹⁶ invite les candidats aux municipales à intégrer dans leur programme trente propositions pour des communes plus éthiques, regroupées sous sept thématiques et indique que ces propositions ont vocation à être déclinées à l'échelon intercommunal. Nous proposons de suivre leurs recommandations et, donc, de les adopter à l'échelon de l'agglomération. Les trente propositions ne seront pas toutes citées (voir la note de bas de page pour l'intégralité de ces propositions) ici mais on peut mentionner les thématiques :

Disponibilité des élus : le président d'agglomération ne doit pas exercer de mandat départemental, régional ou national et les indemnités des conseillers communautaires seront fonction de leur présence aux séances plénières.

Prévention des conflits d'intérêts : mise en place de mécanismes, référent déontologique, formations déontologiques, interdiction d'accepter des cadeaux ou avantages d'une entreprise.

Reconnaissance du rôle des élus minoritaires : droit à la formation, l'information et l'expression, vice-présidence de la commission des finances et des appels d'offres, association aux phases de négociation dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions, association à la désignation des membres non-élus, droit à la protection fonctionnelle.

Transparence de l'action publique : *open data* par défaut, suivre les avis de la CADA, publicité de l'assiduité, des documents communicables les plus importants, des montants des indemnités perçues, des logements ou voitures de fonction, des collaborateurs et de leur rémunération, des frais d'avocats engagés par l'agglomération et des jugements rendus.

Lutte contre la corruption : référent alerte éthique, suspension des fonctions exécutive des élus mis en examen pour atteinte à la probité, retrait des fonctions exécutives en cas de condamnation.

Contrôle de l'action de l'agglomération :

commission de contrôle financier, formation des conseillers, commission de suivi des contrats de la commande publique, commission de surveillance des dépenses de communication, voyages, réceptions, frais de bouche et invitations.

16. [Les trente propositions sur le site d'anticor](#)

Participation des citoyens aux décisions locales : commission consultative des services publics locaux, consultations ou référendum locaux, garantie de l'expression de tous les points de vue, commission d'éthique notamment composée d'élus minoritaires et de citoyens, chargée de contrôler le respect des dispositions éthiques et de faire des préconisations.

L'agglomération encouragera les municipalités à faire de même à l'échelon municipal.

Proposition 28 : Augmenter le rôle des citoyen-ne-s avec le *Conseil des générations futures*

Nous devons institutionnaliser la participation des citoyens aux prises de décision. Cela peut se faire par la mise en place d'un *conseil* dit *des générations futures* composé d'un tiers de jeunes (lycéen-ne-s, étudiant-e-s, autres), d'un tiers de personnes désignées par les associations environnementales du territoire et d'un tiers de citoyen-ne-s inscrit-e-s sur les listes électorales (et qui se seraient porté-e-s volontaires) tiré-e-s au sort.

Ce conseil devra donner son aval à toutes les décisions d'investissement de l'agglomération, ainsi qu'animer et gérer le budget participatif de celle-ci. Une vice-présidence de l'agglomération en charge de la co-construction citoyenne sera créée.

Proposition 29 : Élargir le champ d'action de l'agglomération en direction des Solidarités

Prévoir d'agir sur les questions de solidarité et provisionner un budget pour ce faire, sans se substituer au Conseil départemental ou à l'Etat. En particulier :

Créer une Maison du monde.

Mettre à disposition des associations qui œuvrent à l'accueil des exilé-e-s sur le territoire un lieu multifonctions pour organiser des activités de loisirs en intérieur et permettre aux demandeur-euse-s d'asile de se rencontrer. Si les services d'hébergement d'urgence (115) fournissent, quand ils le peuvent, un accueil de 18h à 8h, le jour ces mêmes personnes sont à la rue. La *maison du monde* pourrait être cet accueil de jour « pour se poser » avec une cuisine, des sanitaires ou encore une salle informatique. Ce lieu de réunion permettrait aussi d'avoir une adresse où recevoir le courrier administratif et éviter ainsi des allers retours réguliers à Vannes. Ces lieux d'accueil seraient alors connectés aux transports en commun afin d'assurer des déplacements aisés vers les centres administratifs (Préfectures, etc.).

Créer une Maison des femmes.

En lien avec le Conseil Départemental, il conviendrait de travailler à la réouverture d'un lieu multidisciplinaire d'accueil aux femmes victimes de violences conjugales. Ce lieu serait animé par une équipe pluridisciplinaire (psychologue, travailleuse sociale et juriste), il s'agirait également d'un lieu ressource proposant une prise en charge coordonnée juridique, psychologique, sociale et médicale. Il serait ouvert tous les jours et pourrait recevoir les femmes avec ou sans rendez-vous, pour un accompagnement anonyme et gratuit.

S'engager vers « zéro personne à la rue! »

Être à l'initiative d'un réseau de villes solidaires avec un objectif clair : plus une seule personne ou famille à la rue! Pour cela l'agglomération de Lorient, en collaboration avec les associations du territoire possédant déjà une certaine expertise en la matière, mettra en place des réserves de logements. Il sera nécessaire d'identifier des bâtiments, appartements, maisons appartenant à la collectivité ou pouvant être achetés à prix modique, à les faire réhabiliter par des bénévoles candidats afin de réduire les coûts et d'impliquer la population. Il sera aussi possible de louer si nécessaire des *mobil-homes* dans les campings, voire de mettre en place des camps aux normes HCR (gérés en partie par des associations et des bénévoles) ou de construire de petits habitats dispersés.

Cette initiative sera complétée par la construction ou la réhabilitation de *bains douches* publics au centre des principales villes de l'agglomération afin de permettre aux sans abris de disposer d'un lieu pour préserver leur hygiène.

La possibilité de créer un restaurant solidaire au centre de chaque grande ville du territoire, pour les sans abris, sera également étudiée.

Créer un complément de revenu pour compléter les minima sociaux.

À l'instar de la municipalité de Grande Synthe, l'agglomération étudiera la possibilité de la mise en place d'un complément de revenu en direction des plus démunis, afin de tendre vers des moyens de subsistance au dessus des seuils de pauvreté.

Proposition 30 : Faire preuve d'exemplarité dans le recrutement de l'agglomération et dans sa gestion des ressources humaines

L'agglomération, en tant qu'employeur :

- s'attachera à favoriser le recrutement de profils diversifiés, à garantir un bon niveau de dialogue social;

- accompagnera les agents dans l'évolution des métiers rendus nécessaires par les transitions à mettre en œuvre – un effort particulier concernera la formation;
- mettra en place ou renforcera les dispositifs indemnitaires afin d'inciter à utiliser des déplacements qui impactent moins de climat; ainsi l'indemnité kilométrique vélo – IKV – et la participation à l'abonnement des transports en commun devront être complétées pour valoriser celles et ceux pratiquant le covoiturage ou les déplacements doux;
- évitera la création d'emplois à temps non complet (temps partiel subi), des journées discontinues ou des déplacements aux personnels de l'agglomération ou des municipalités qui en relèvent;
- favorisera le télétravail autant que faire se peut.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive.

L'agglomération incitera les municipalités à faire de même pour ses employés.

9 Finances

Le financement des collectivités, la façon et le type d'argent qui y circule, sont des questions clés de la transition écologique.

Proposition 31 : Choisir de façon éthique et transparente les partenaires financiers de l'agglomération

L'agglomération et, plus largement, les communes du territoire sont invitées à refuser l'ensemble des banques qui utilisent encore les paradis fiscaux ou qui financent les projets d'énergies fossiles et fissiles. Les collectivités choisiront préférentiellement les banques coopératives, publiques ou mutualistes.

Elles s'engagent à rendre transparents leurs choix de partenaires financiers, les cahiers des charges et résultats de leurs appels d'offres.

Proposition 32 : Créer un fonds d'investissement de proximité

Il sera proposé de créer un fonds d'investissement de proximité qui sera alimenté par les citoyens de l'agglomération et permettrait de financer des investissements de l'agglomération et des communes dans la transition écologique.

Proposition 33 : Soutenir la monnaie locale complémentaire

L'usage généralisé d'une monnaie locale complémentaire (MLC), tel que le *Ségal* pour le Pays de Lorient, est un outil intéressant de transition économique et de relocalisation de l'économie. C'est aussi un outil de résilience nécessaire. L'agglomération et les communes du territoire seront invitées à soutenir l'association porteuse de la monnaie locale complémentaire, à donner la possibilité de payer en *Ségal* une partie ou la totalité des services des collectivités : restauration, piscine, spectacle, médiathèque, etc. à payer sur la base du volontariat une partie de la rémunération des agents et des indemnités des élus qui en feraient la demande.

10 Éducation

Proposition 34 : Accompagner les écoles et les structures périscolaires dans une démarche de développement soutenable

C'est à l'école et dans les structures périscolaires (accueils périscolaires, centre de loisirs, etc.) que se forment les futurs citoyens aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées. Il revient aux municipalités de l'agglomération d'encourager, d'accompagner (financièrement et humainement) les personnels dans ce but.

Cela peut passer par :

Obtenir des labels pour chaque école et structures périscolaires du territoire.

L'obtention des labels, tels que « école/établissement en démarche de développement Durable » (E3D) ou « éco-école », permet d'engager un établissement scolaire et sa communauté (élèves, personnels, famille) dans une démarche éco-responsable et soutenable. Ce dispositif peut être étendu à toutes les structures éducatives gérées par les collectivités.

Développer la végétalisation des espaces scolaires.

Dans trop d'écoles, ou structures périscolaires, le végétal ne sert que d'ornement. Les espaces herbeux sont quasi inexistantes. Les arbres ne sont que peu présents. Il faut faire revenir la nature au sein des établissements de manière plus prononcée. Il est en effet important de favoriser le contact direct et régulier des enfants avec la nature. Ces espaces n'en seront que plus ludiques, plus apaisants et sources d'outils pédagogiques et de coopération. Il est donc proposé de (re)végétaliser les cours, dès que c'est possible, mais aussi les façades, les toitures, et les abords des établissements.

Soutenir toutes les actions visant à faire revenir la nature dans le quotidien des enfants. Nous citerons quelques exemples :

- la tenue de potagers / jardins pédagogique,
- la création de « jachères », même modestes, de plantes mellifères conjointement à la mise en place d'hôtels à insectes (urgence de maintenir la biodiversité des pollinisateurs),
- la plantation d'arbres fruitiers,
- la mise en place de composteur,
- la mise en place de point d'eau (récupérateurs)

Ces actions auront potentiellement des bénéfices variés : outil de pédagogie et de coopération, réappropriation de techniques nourricières, il n'est pas à exclure de faire naître des vocations de maraîchage, d'acteur

basse technologie. D'un point de vue climatique il est maintenant reconnu que la végétalisation est bénéfique lors d'événement climatique sévère, sans parler des actions positives pour la biodiversité.

Les animateurs que l'agglomération ou les municipalités auront formés (voir la proposition 17 : Créer une formation à l'agriculture biologique) pourront aussi intervenir en soutien dans les écoles et structures périscolaires du territoire.

Proposition 35 : Utiliser de manière plus responsable les fournitures et consommables

Par exemple :

- Sensibiliser et informer les organisations scolaires, périscolaires, sportives et culturelles afin que les consommables soient utilisés de manière plus responsable et permettre de changer les habitudes (exemple : utiliser moins de papier, faire plus de manipulations, travail sur ardoise).
- Mettre en place une plate-forme commune d'achat avec des tarifs attractifs pour des produits moins polluants et adaptés aux besoins des structures.
- Mettre en place, de manière systématique, des bacs de recyclage adaptés aux utilisations dans les différentes structures (exemple : bacs papier dans tous les établissements).

Proposition 36 : Permettre la gratuité des transports pour les élèves

Pour certaines écoles de l'agglomération, des compagnies privées doivent être payées par le budget « activités » de l'école pour que les enfants puissent se déplacer à la piscine, à une exposition, etc. Les budgets d'activité peuvent en être considérablement réduits lorsque l'école est éloignée des équipements sportifs ou culturels. La prise en charge de ces dépenses de transport dans le cadre scolaire devra être compensée par l'agglomération et permettre ainsi une équité entre les écoles situées en campagne et celles des centres-villes.

Cette proposition n'a d'objet que si la gratuité des transports n'est pas retenue après l'examen de la proposition 25 : Améliorer l'attractivité des transports en commun)

Proposition 37 : Gérer les structures éducatives de manière transparente et solidaire

Il nous faudra faire un état des lieux des moyens disponibles sur le territoire de l'agglomération : sectorisation, mixité, subventions, moyens matériels et humains (ATSEM, animateurs, etc.).

Même si les écoles et les structures périscolaires sont avant tout une prérogative municipale, cet état des lieux pourrait conduire à une politique, menée par l'agglomération, de péréquation (travail sur la carte scolaire pour plus de mixité, pôle de remplaçants titulaires sur chaque municipalité, animateurs formés, mise en conformité du bâti, etc.) sur le territoire afin que chaque enfant puisse bénéficier des mêmes qualités d'accueil et d'une réelle égalité des chances.

11 Déchets

L'économie linéaire se résume à extraire-fabriquer-utiliser-jeter. Ce modèle génère un gaspillage de ressources et une production de déchets conséquents. La notion d'économie circulaire vise à limiter ces gaspillages par la réduction des déchets et le recyclage local.

Proposition 38 : Soutenir les *repair cafés* existant, favoriser l'implantation de nouveaux

Trop d'objets utiles de la vie courante sont pensés pour être jetés après usage. Souvent, la réparation est chère (pièces de rechanges complètes) et parfois impossible (pièces introuvables). D'autres fois, la réparation est facile mais nous ne savons plus le faire (électronique simple, mécanique basique, couture abordable, etc.). Et puis bien souvent, un simple entretien permet de refaire fonctionner l'objet. Par conséquent, nous jetons encore trop d'objets potentiellement réparables à peu de frais.

Des lieux, que nous appellerons ici *repair cafés*¹⁷, s'emploient déjà à remédier à ce potentiel gaspillage.

Ces lieux basés sur l'entraide et les *basses technologies*, permettent de faire réparer un objet, d'apprendre à le faire soi-même ou de transmettre à d'autres des techniques. Au-delà de la réduction du gaspillage, cela contribue à remettre du lien localement, à transmettre des savoirs faire et favorise l'économie circulaire. Nous prenons en exemple quelques initiatives du Pays de Lorient :

- l'atelier cycle participatif de l'abri Syklett (à Lorient et en itinérant dans le pays de Lorient),
- « les épinglées », un bar à coudre à Lanester,
- la tenue de *repair café* éphémère par l'association des Compagnons Bâtitisseurs de Bretagne à Lanester,

ou encore le programme « zéro déchet, zéro gaspillage », mis en place par la Communauté de communes Blavet-BelleVue-Océan.

Dans le but de réduire nos déchets, l'agglomération soutiendra donc les *repair cafés* existants, y compris financièrement, et en favorisera l'implantation là où des initiatives naissantes peinent parfois à émerger.

À terme, les Maisons des transitions auront vocation à accueillir ces initiatives.

17. Voir le site <https://repaircafe.org>

Proposition 39 : Développer la consigne et le réemploi

Il n'est plus tolérable de recycler, ou pire de jeter, des contenants encore utilisables. On parle ici de bouteilles, pots, plats, dans le cadre de l'alimentation, des usages ménagers, du bricolage, etc. L'énergie ne devrait pas être gaspillée dans le but de trier, broyer et refondre le verre, idem pour la chaîne plastique quand cela est techniquement possible, alors qu'un reconditionnement suffirait. L'usage unique, ou limité dans le temps, ne doit plus être la norme. Il est proposé de développer la consigne des contenants en verre et plastique avec un système de subvention incitatif. Des filières de nettoyage et de reconditionnement locales devront permettre leur réutilisation.

Au delà des contenants, la problématique du réemploi des objets de la vie quotidienne est centrale. Il est proposé de renforcer les initiatives existantes, telles que la recyclerie liée aux déchetteries, ainsi que les associations et les trocs et puces permanents. Il faut aller plus loin en incitant encore plus les usages de « seconde main » pour les activités sportives et culturelles notamment. Ces filières de réemploi seront naturellement couplées avec les projets de repair café.

Proposition 40 : Encourager les commerçants et artisans vers le « zéro déchet »

L'idée est de créer une charte ou un label de bonnes pratiques de commerçants, artisans, entrepreneurs engagés : vente en vrac, lutte contre le gaspillage, mise en place de consignes, suppression du plastique, arrêt des emballages à usage uniques (pailles, couverts, etc.), reprise des emballages (réutilisables) par les fournisseurs, dons des invendus périssables, etc.

L'agglomération communiquera pour mettre en valeur les commerçants participants à cette démarche et créera une dynamique de groupe avec des outils communs (logo, sac en toile, etc.).

L'agglomération étudiera la possibilité d'offrir un bonus aux commerçants pour les inciter à entrer dans cette démarche, par exemple en réduisant une partie des taxes locales liées à la collecte et au recyclage des déchets selon leur niveau d'engagement. (cf : *zero waste* Pays d'Auray)

12 Santé

Lorient agglomération doit favoriser le développement de petites structures sur l'ensemble de son territoire. Ces structures concernent le domaine médical et l'accompagnement des personnes âgées.

Cette caractéristique de la taille des structures relatives à la santé des habitants constitue un levier pour atteindre plusieurs objectifs, dans le respect des personnes et de leur humanité. D'une part, la proximité entre les membres d'une petite structure permet de tisser entre eux des liens de qualité. D'autre part, des projets co-élaborés par les acteurs et les membres de la structure sont plus facilement réalisables à petite échelle. Enfin, il s'agit sur le territoire de créer un maillage de petites structures répondant aux besoins des habitants, à proximité de leur lieu de vie dans le but également de réduire les transports.

Deux projets d'actions, s'inscrivant dans cette thématique des petites structures, ont été ciblés comme prioritaires par les membres du collectif.

Proposition 41 : Favoriser le développement de centres de santé à taille humaine

Sur des territoires défavorisés (quartiers sensibles, villes et communes rurales excentrées), l'agglomération de Lorient doit soutenir le développement de centres de santé afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. Ces centres se caractériseraient par le salariat d'équipes pluridisciplinaires regroupant des médecins, médiateurs sociaux et animateurs. Ils seront associatifs, mutualistes ou municipaux. Le centre pratiquera le tiers payant pour être conventionné par l'Assurance maladie.

Pour expérimenter autre chose que le tout médicament ou le tout psychiatrique, les médecins salariés seront davantage maîtres du temps de consultation et développeront l'écoute des besoins du patient.

Ils s'appuieront fortement sur des projets d'action définis en partenariat avec les habitants. L'implication des habitants dans la vie du centre de santé sera, en effet, un principe de fonctionnement. Les locaux laisseront la possibilité d'espaces d'activité comme des ateliers cuisine, musique, musicothérapie, forum théâtre, vidéo ? Les agents d'accueil, secrétaire et habitants piloteront ou participeront à la mise en œuvre de ces projets. Les médiateurs sociaux qui feront partie des équipes pluridisciplinaires pourront aider à la réalisation des formalités administratives.

Marseille a un centre de santé, Hennebont travaille sur ce projet et un village dans l'Ardèche également. C'est directement de leurs travaux qu'est issue cette proposition.

Proposition 42 : Soutenir la création de lieux de vie inter-générationnels, socialement mixtes, adaptés au vieillissement

Que ce soit dans des petits collectifs rénovés, au sein d'éco-quartiers, ou dans un quartier village, il s'agit de permettre aux personnes âgées d'habiter un logement adapté au vieillissement, à proximité immédiate de lieux d'animation et de vie (jardin partagé, salle de jeux, espace cuisine, bricolage, lieu de réunion?) qui respecteront leur rythme de vie. Il est proposé de s'inspirer d'expériences d'habitat senior autogéré et partagé, mêlant vie associative, logements étudiants, etc. (cf : maison des Babayagas¹⁸).

18. Une présentation sur le site du Monde : [La Maison des Babayagas, l' « anti-maison de retraite » à Montreuil](#)